



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023, À 8 H 30 MAISON GARTH

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement 236-17 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2024*
4. ADOPTION – *Règlement 255 concernant la distribution d'imprimés publicitaires*
5. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2024 – M.R.C. Thérèse-De Blainville
6. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part provisoire pour l'année 2024 – Communauté métropolitaine de Montréal
7. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2024 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
8. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2024 – Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine
9. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part 2024 – Autorité régionale de transport métropolitain
10. AFFECTATION – Excédents de fonctionnement et fonds réservés
11. IMPUTATION DE DÉPENSES – *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux*
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.